

Présents : Nicolas Loustau-Chartez - Pierre Patie - Aurore Guebara - Michèle Haensel - Romain Bouvier - Jérôme Cappicot.

Absents excusés : - Maryline Hustaix - Loïc Lunion - Monique Lapêtre - Manuel Hernandez - Yannick Klatka.

Secrétaire de séance : Aurore GUEBARA

1. Approbation du PV du 17/10/2024

A l'unanimité par le Conseil Municipal.

2. AFAFAP : renouvellement des membres de droit

Dans le cadre du renouvellement du bureau de l'AFAFAP (Association Foncière de Remembrement), le conseil municipal décide de reconduire la liste des propriétaires suivants : Bernard Cimorra - Pierre Pédecuyeux - André Hondagneu.

Membre supplémentaire : Josiane Delloule.

3. Lotissement : clôture budgétaire

Le maire rappelle à l'assemblée que tous les lots du lotissement ayant été vendus, le budget annexe est devenu sans objet. Il y a donc lieu de le clôturer au 31/12/2024.

Approbation du conseil municipal

4. Personnel : création poste de rédacteur

La loi 2023-1380 du 30/12/2023 vise à revaloriser le métier de secrétaire de mairie.

Pour tenir compte de l'évolution du poste de travail, le maire propose de créer un emploi de secrétaire général de mairie en y associant les grades de rédacteur, rédacteur principal de 2^{ème} classe et rédacteur principal de 1^{ère} classe.

Approbation du conseil municipal

5. Personnel : contrat groupe : assurance statutaire

Proposition de renouvellement de la part du Centre de Gestion d'un contrat-groupe contre les risques financiers découlant des obligations statutaires (traitements ou frais médicaux, indemnités journalières...).

Approbation du conseil municipal

6. Personnel : complémentaire prévoyance

A partir du 1^{er} janvier 2025, une réglementation prévoit une participation financière obligatoire pour les collectivités publiques pour leurs agents en matière de Risque Prévoyance (maintien de leur rémunération) (déjà appliquée sur Précilhon depuis 2014).

Le CDG propose une adhésion à la convention de participation qu'il a contracté avec la MNT (Mutuelle Nationale Territoriale) à raison de 7 € brut/agent et /mois.

Approbation du conseil municipal

7. Remboursement des frais de déplacement :

Les agents territoriaux peuvent bénéficier du remboursement des frais induits par l'exercice de leurs fonctions pour le compte de la collectivité. La prise en charge des indemnités des frais de déplacements professionnels est approuvée par conseil municipal.

8. Eau potable : tarif de l'eau et nouvelles redevances de l'Agence de l'Eau de l'Adour Garonne

Une loi a été votée en 2023 pour une meilleure application du principe pollueur-payeur et une plus juste contribution entre usagers de l'eau et effective à partir du 01/01/2025 :

Vous trouverez ci-joint l'explication de la création de trois nouvelles redevances fiscales environnementales en substitution des redevances pour pollution domestique et modernisation des réseaux de collecte.

De plus, le maire rappelle que la part communale, reversée par le délégataire (la société LAGUN, depuis le 1^{er} juillet 2024) n'a pas augmenté depuis 2009. Afin d'équilibrer notre budget de l'eau, le bureau d'études mandaté par la CCHB au titre du transfert de compétences de l'eau potable a préconisé d'augmenter la part communale à 27 centimes d'euros.

Approbation du conseil municipal

9. ONF : frais d'assiette 2025

L'ONF a proposé :

- Coupes hors aménagement Proposition d'éclaircie : 12.22 ha
- Coupes de l'aménagement : coupe rase : 6.81 ha
ensemencement : 8.96 ha
- Coupes proposées en suppression marquées en 2024 : 6.95 ha

Le conseil approuve l'état d'assiettes pour la proposition d'éclaircie (affouage) et a décidé d'ajourner l'étude des coupes d'aménagement et les coupes proposées en suppression par manque d'explications avec l'ONF.

10. Logement : travaux complémentaires

Pour donner suite à la réception de deux devis concernant la rénovation de la salle de bains du logement communal, le maire fait part du choix de l'entreprise Bonnaventure Energies pour un montant de 3 358.94 € HT. Approbation du conseil municipal.

11. Questions diverses

Calendrier :

- Tirage au sort des lots de bois : 25 janvier 2025 à 9h00 à la mairie
- Galette et vœux du maire : 25 janvier 2025 à 16h00 au foyer
- Repas des aînés : 22 février 2025 à 12h00 au foyer (s'inscrire au secrétariat de mairie jusqu'au 10 février)
- Deux divisions parcellaires ont été déposées par des particuliers au niveau du chemin d'Es Biès. La numérotation des futures adresses postales imposerait une modification de l'ensemble du chemin d'Es Biès. La mairie va se rapprocher du géomètre du cadastre afin de trouver la solution la moins contraignante pour les administrés qui sont susceptibles d'être concernés.



Mr le Maire ainsi que l'ensemble du conseil municipal et les employés communaux vous souhaitent de passer de bonnes fêtes de fin d'année.